

Mise en ligne le 6 juin 2025

République Française

Ville de Châteauneuf-sur-Charente

Membres en exercice : 27

Membres présents : 16

Suffrages exprimés : 23

Délibération N° 2025-40  
Conseil Municipal du 28 Mai 2025

DATE DE CONVOCATION : 22 MAI 2025

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LÉVESQUE - K. GAI - B. LAFAYE - M. VILLÉGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.F. CESSAC - K. PERROIS - S. BROUILLET - S. RAYNAUD - J. MARTINEAU - S. HIBON-MINET - M. BARO

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à B. LAFAYE - J.P. DESLIAS donne pouvoir à M.A. CHEVALIER - F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLEGGER - H. ROSARIO donne pouvoir à J. MARTINEAU - E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à S. RAYNAUD - C. RAFIN donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - P. MAURY donne pouvoir à K. GAI

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : G. MIGNON - J.P. DESLIAS - F. GUIRAO - H. ROSARIO - E. PILLARD-CLEMENTEL - P. BERTON - C. RAFIN - P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS : P. ORMECHE - S. DELIMOGE - S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. HIBON-MINET

#### Avancements de grades 2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 ;

VU la délibération du 31 mai 2017 fixant à 100% le quota d'avancement de grades ;

VU la délibération du 17 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion ;

VU l'arrêté s'en suivant en date du 05 juin 2025 ;

**CONSIDÉRANT** la volonté municipale d'inscrire au tableau d'avancement de grades pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 31 décembre 2025 :

- 1 agent adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe pour l'obtention d'un avancement de grade d'adjoint administratif principal 1<sup>er</sup> classe ;
- 2 agents adjoints techniques pour l'obtention d'un avancement de grade d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe.

**CONSIDÉRANT** les dispositions préalables à la création des emplois par avancements de grades consistant en l'établissement du tableau annuel d'avancement de grade par arrêté du Maire et de sa publication par le Centre de Gestion de la Charente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 23 VOIX POUR** :

- D'approuver les avancements de grades 2025 ;
- De créer en emploi permanent d'adjoint administratif principal 1<sup>er</sup> classe au 1<sup>er</sup> octobre 2025, et de supprimer un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2<sup>o</sup> classe au 1<sup>er</sup> octobre 2025 ;
- De créer deux emplois d'adjoints techniques principaux 2<sup>o</sup> classe au 1<sup>er</sup> octobre 2025, et de supprimer deux emplois d'adjoints techniques au 1<sup>er</sup> octobre 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence au 1<sup>er</sup> octobre 2025.  
Les crédits sont inscrits au budget 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE